

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absents excusés : Mmes Maryvonne DELAGRANGE, Katia GAUDIN et M. Jacques AUGRIS.

Pouvoirs : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD et M. Jacques AUGRIS à M. André RIGNAULT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2017
2. CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) PAR DES ANIMATEURS NON MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU
3. CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION PROVISOIRE D'UN ABRIBUS EN TERRAIN PRIVÉ
4. REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE
5. GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
6. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES – EXONÉRATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITÉS SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE
7. MISE EN SÉCURITÉ DU DÉVERSOIR D'ORAGE « ROUTE DE LOING » - RÉALISATION D'UNE CLÔTURE
8. ACQUISITION D'UN TRACTEUR
9. REPRISE DU TRACTEUR MC CORMICK
10. ACQUISITION D'UNE REMORQUE
11. EAUX PLUVIALES « LA CORATIÈRE »
12. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1
13. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2017

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2017.

CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) PAR DES ANIMATEURS NON MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ accepte la convention proposée pour la mise à disposition de 2 animateurs sur la base horaire forfaitaire de 19 €/heure pour l'animation d'ateliers dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017/2018. Les TAP auront lieu de 15h à 16h30 le lundi.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION PROVISOIRE D'UN ABRIBUS EN TERRAIN PRIVÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur BRAMHALL Glen qui accepte l'installation provisoire d'un abribus sur son terrain situé à Montazais.

REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ Décide d'offrir un repas aux aînés de la Commune. Ce repas aura lieu le 9 décembre 2017.
- Ce repas sera gratuit pour les personnes de 69 ans et plus, pour les autres participants le prix est fixé à 18 €.
- ↪ Un colis gourmand salé sera offert aux personnes de 69 ans et plus ne pouvant pas participer au repas et ayant répondu à l'invitation.
- ↪ Un colis gourmand sucré sera offert aux personnes de 69 ans et plus accueillies en maison de retraite et possédant un bien immobilier (habitation) sur la Commune.

Tous les frais : repas, colis, animation, boissons, etc. afférents à cette festivité seront imputés au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire fait savoir que suite aux travaux exécutés au groupe scolaire, il s'avère que des travaux supplémentaires, hors marché, doivent être réalisés et donne lecture des devis proposés par MARQUIS & ROBERT concernant la fourniture et la pose de cloisons ainsi que le doublage avec isolation pour un montant de 2483.28 € TTC, la fourniture et la pose de 3 portes pour un montant de 1459.92 € TTC et la fourniture et la pose de baguettes d'angle, un tuyau de descente zinc et un jambon zinc pour un montant de 813 € TTC

Madame Ginette BOUYER s'est retirée et n'a pas participé à la délibération ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ Décide de faire réaliser les travaux.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES – EXONÉRATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITÉS SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092 / 91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1er janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

Considérant l'intérêt de promouvoir les activités agricoles selon des modes de production diversifiés.

Vu l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

Vu l'article 1395 G du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (8 pour, 6 contre),

- ↪ Décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties :
 - classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908,
 - et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092 / 91,
- ↪ Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

MISE EN SÉCURITÉ DU DÉVERSOIR D'ORAGE « ROUTE DE LOING » - RÉALISATION D'UNE CLÔTURE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de réaliser une clôture autour du déversoir d'orage « Route de Loing » afin de le mettre en sécurité et donne lecture du devis de Monsieur Éric CAILLAUD d'un montant de 5 653.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de faire réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur Daniel SICARD s'est retiré et n'a pas participé à la délibération ni au vote.

Après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (12 pour, 1 abstention), retient le devis de la SARL GOURDEAU et FILS d'un montant de 50 000 € HT pour un tracteur d'occasion Massey Ferguson 5610 Dyna4 2015- 350 H. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires.

REPRISE DU TRACTEUR MC CORMICK

Monsieur Daniel SICARD s'est retiré et n'a pas participé à la délibération ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (12 pour, 1 abstention), accepte l'offre de reprise de la SARL GOURDEAU et FILS DE 10 000€ HT. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Monsieur Daniel SICARD s'est retiré et n'a pas participé à la délibération ni au vote.

Après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis de DOUSSET MATELIN d'un montant de 9 000 € HT pour une benne à ridelles LEBOULCH EVII42S09. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires.

EAUX PLUVIALES « LA CORATIERE »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a un problème récurrent d'inondation dans la partie basse du village et donne lecture du devis de ATTR TEXEREAU & FILS d'un montant de 3013.92 € TTC pour la réalisation d'un puisard avec buses, grille, remblai et raccordement. Non compris la location d'un Brise Roche Hydraulique (BRH) à 95 € HT/heure soit 114 €TTC/heure si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de faire réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements ci-après :

INVESTISSEMENT : Dépenses

Article (Chap.) – Opération	Montant
21312 (21) - 0102 : Bâtiments scolaires	5 000,00
21571 (21) - 0109 : Matériel roulant	-11 000,00
21751 (21) - 0033 : Réseaux de voirie	6 000,00
Total Dépenses : 0,00	

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier DÉPARTEMENT : attribution d'un montant de 19360,60 € suite à la répartition du fonds péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.
- Lecture Courrier DÉPARTEMENT : attribution d'un montant de 32 916 € correspondant à la répartition du Fonds Départemental De Péréquation De La Taxe Professionnelle pour les communes défavorisées.
- Lecture du communiqué de presse de l'AMF concernant l'appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA en envoyant des dons pour les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin Ces dons peuvent être versés par le biais des ONG « Protection Civile » ou « la Croix-Rouge ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser 500 €.
- Pour information des devis ont été demandés à Monsieur Éric CAILLAUD pour le désherbage par traitement chimique, de l'agglomération, des cités et du cimetière, tout en sachant que le traitement ne sera pas réalisé au bord des trottoirs, le montant total des devis s'élève à 3228 € TTC.
- Remerciements des familles, suite aux obsèques du papa à Daniel SICARD et de la maman à Ginette BOUYER.
- Remerciements : CYCLE AMICAL DU CIVRAISIEN.
- Distribution de la note de synthèse du projet éolien « Cerisou ».
- Le défibrillateur installé à l'extérieur de la salle polyvalente a été volé. Le devis de remplacement s'élève à 1658.26€ TTC.
- Arts Martiaux Historiques Européens : M. Franck ROUBAUD envisage de créer une association qui aurait pour but l'étude, la pratique et la promotion des Arts Martiaux Historiques Européens (AMHE), en se focalisant sur l'escrime et dont le siège social serait à Savigné. Une fois les démarches réalisées, il souhaite un créneau horaire à la salle polyvalente afin d'y dispenser des cours.
- Prévoir un lampadaire « Route de Loing », à voir avec Sorégies.
- Faucher au niveau des carrefours qui deviennent dangereux (herbe trop haute).
- Explication sur les travaux concernant l'extension du réseau d'eaux pluviales « Rue de la Grenatière »